

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
École des hautes études en sciences sociales

2021-2022

I/ Mention « Territoires et Développement » (TED)

Présentation de la Mention
Équipe pédagogique
Admission
Modalités de contrôle des connaissances (MCC)
Obligations de scolarité
Enseignements de tronc commun TED
Enseignements Parcours TES
Enseignements Parcours ECD
Parcours pédagogiques M1, M2

II/ Doctorat « Territoires, Migrations, Développement » (TMD)

Objectifs de la formation
Admission
Obligations de scolarité
Enseignants habilités à diriger des thèses
Équipes d'accueil de l'EHESS
Contrat doctoral
Aides diverses aux doctorants

Mention « Territoires et Développement » (TED)

Responsable

Sandrine Robert (archéologue-géographe)
EHESS - Équipe EHGO - UMR Géographie-cités
sandrine.robert@ehess.fr

Secrétariat

Pascale Alzial 01 49 54 25 20
EHESS, 54 bd Raspail, bureau 804

Parcours TES tes-tema@ehess.fr

Parcours ECD ecd-tds.secretariat@ehess.fr

Parcours « Territoires, Espaces, Sociétés » (TES)

Responsable
Sandrine Robert

**Orientation et coordination
pédagogique**

tes-orientation@ehess.fr

Conseil pédagogique

Claudia Damasceno
Nicolas Ellison
Beatriz Fernandez
Marie-Vic Ozouf-Marignier
Alain Musset
Sandrine Robert
Nicolas Verdier

Parcours « Étude comparative du développement » (ECD)

Responsable
Alain Musset (géographe)

Orientation et coordination pédagogique
Claire Perenchio

ecd.orientation@ehess.fr

Conseil pédagogique

Lorraine Kennedy
Marie Ladier-Fouladi
Sébastien Lechevalier
Alain Musset
Antonin Pottier
Samuel Rufat
Hadrien Saiag
Véronique Zamant

I/ Mention « Territoires et Développement » (TED)

Présentation de la Mention

La Mention « Territoires et Développement » rassemble l'offre pédagogique de l'EHESS, au niveau du Master, qui couvre spécifiquement le domaine des **études sur la ville, le territoire, le paysage, l'environnement et le développement**. Cette formation délivre, après une licence (*bachelor*) dans l'une des disciplines des sciences sociales, une spécialisation **thématique et résolument interdisciplinaire** dans le champ des sciences du territoire et du développement.

L'aspect multidimensionnel de la ville, du territoire et du développement est aujourd'hui reconnu, que ce soit par la communauté scientifique ou par les agences et institutions impliquées dans ces problématiques. C'est pourquoi il est utile que les étudiants désirant se spécialiser dans la recherche ou l'action sur les territoires et le développement soient confrontés, au cours de leur formation, à l'argumentation et au questionnement de plusieurs disciplines. Par ailleurs, dans un monde où les dynamiques sont de plus en plus globalisées, il est nécessaire d'encourager le décentrement du regard et la prise en compte de contextes géographiques et culturels différenciés.

Deux Parcours sont proposés aux étudiant.e.s :

- le Parcours « **Territoires, Espaces, Sociétés** », tourné vers **la matérialité de l'espace** (urbain ou rural) **et son organisation géographique**
- le Parcours « **Étude comparative du développement** », tourné vers **le développement et ses composantes socioéconomiques, selon une perspective comparative**

La Mention se structure autour d'un enseignement de tronc commun obligatoire, qui permet d'acquérir un socle de connaissances à travers la lecture de textes fondamentaux issus de l'ensemble des sciences sociales (séminaires de lecture et de recherche). À cela s'ajoute un apprentissage méthodologique obligatoire (séminaire de méthode), propre à chaque Parcours, et des séminaires de spécialisation et d'ouverture, qui, comme leurs noms l'indiquent, permettent d'approfondir des thématiques et de s'ouvrir à d'autres horizons.

Ces deux Parcours, qui se partagent donc entre un enseignement méthodologique et des séminaires dédiés, procurent à l'étudiant.e les outils dont il/elle aura besoin pour rédiger un mini-mémoire, en M1, et un mémoire plus substantiel, en M2, ces deux mémoires étant le cœur même du Master. À cela s'ajoute la réalisation d'un stage, en M1, de préférence en lien avec le projet de recherche de l'étudiant.e, qui, s'il n'a pas été effectué en M1, devra l'être en M2.

Le projet de l'étudiant doit reposer sur la collecte de données recueillies sur le terrain. Le terrain portera sur un lieu géographique mais pourra aussi être constitué d'un corpus d'archives. Dans tous les cas, le sujet devra comporter, dans son questionnement, une dimension spatiale.

Une participation financière peut être octroyée pour les frais de transport sur le terrain, dans les limites du budget de la formation (adresser lettre de motivation, comprenant le coût du transport, et lettre de soutien du tuteur, avant le 20 janvier). Une seule aide sera accordée à l'étudiant tout au long de sa formation.

À l'issue du Master TED, les étudiant.e.s peuvent poursuivre leurs études dans le cadre de la formation doctorale « Territoires, Migrations, Développement » (TMD) de l'EHESS.

Parcours TES

Le territoire et la ville offrent à l'attention des chercheurs des questions vives, renouvelées par l'actualité. Le développement, dans le cadre de l'aménagement du territoire, de nouvelles politiques publiques de la ville et des espaces ruraux, la gestion de la ville et de l'environnement, les recompositions administratives et territoriales dues à la décentralisation, la métropolisation et la multiplication des réseaux et NTIC, la résilience, sur la longue durée, des sociétés et des paysages, sont autant de sujets qui réactivent les interrogations.

Le Parcours « Territoires, Espaces, Sociétés » puise ses fondements théoriques dans le croisement de l'espace et du temps. Illustré, à l'EHESS, par l'histoire de l'espace et la géographie, ce courant de recherche prend acte de la sensibilité nouvelle des sciences sociales pour l'espace, considéré comme une dimension majeure des objets de recherche : appartenances et identités ; production et marchés ; migrations et réseaux sociaux ; normes et institutions ; aménagement des territoires. Dans cette perspective, l'espace n'est pas perçu d'un point de vue purement métaphorique mais comme le cadre et le résultat de l'action : c'est le produit complexe de pouvoirs et de pratiques, d'aménagements et de représentations. C'est pourquoi on s'attachera à étudier l'articulation entre logiques sociales, matérialité de l'espace et savoirs, ces derniers étant une composante essentielle des processus sociaux. De là la nécessité de partir de l'histoire des disciplines qui se sont donné l'espace et le territoire comme objet et de s'intéresser à la façon dont elles envisagent l'action, ce qui justifie, dans cette formation, la part importante d'enseignement relative à l'historiographie et à l'épistémologie des sciences sociales.

Objet partagé par différentes sciences sociales, l'espace a donné lieu à la constitution de branches disciplinaires. La ville, par exemple, a été déclinée en histoire, géographie, archéologie, sociologie et anthropologie « urbaines », sans oublier la contribution de l'urbanisme et de l'architecture. Par-delà la fécondité que ces différents champs ont pu avoir pour leurs disciplines respectives, il paraît aujourd'hui fructueux d'apporter, à cet éclatement ou à cet enfermement de l'objet dans des spécialités, le contrepoint d'une lecture croisée, qui fasse appel aux questions et aux outils des disciplines concernées.

Le Parcours TES réunit une équipe d'historiens, de géographes, de sociologues, d'anthropologues et d'architectes-urbanistes et d'archéologues. Grâce à la présence de spécialistes de plusieurs aires culturelles, la formation est attentive aux spécificités des configurations spatiales et sociales observables dans diverses régions du monde. Elle est ouverte au comparatisme et invite à confronter des travaux inscrits dans des temps et des espaces variés. Elle offre, enfin, une réflexion sur l'ensemble des niveaux d'organisation spatiale : échelles urbaines, du quartier à la métropole ; identités rurales ; maillages administratifs ; formes étatiques ; structures transnationales et empires. On souhaite ainsi montrer l'intérêt méthodologique d'analyses fondées sur le jeu de ces échelles. Dans l'approche des questions et des territoires, on accordera une importance particulière à la longue durée comme moyen d'observer des trajectoires longues et d'interroger les concepts. Les méthodes enseignées recouvriront celles qui sont propres à la géographie mais aussi celles que, dans une visée résolument pluridisciplinaire, la géographie a empruntées à d'autres disciplines : analyse spatiale, enquête, systèmes d'information géographique, morphologie, archéogéographie, etc.

Parcours ECD

Le Parcours « Étude comparative du développement », dont c'est la dernière année, propose une approche multidisciplinaire de la problématique du développement, s'appuyant sur une collaboration active avec des chercheurs de grands établissements comme le CNRS, l'INRA, l'INSERM et l'IRD.

Certaines thématiques sont privilégiées en fonction des capacités spécifiques d'encadrement de la formation.

Les dynamiques spatiales, territoriales et d'aménagement du développement, dans le cadre de diverses aires culturelles

Il s'agit de travailler sur les échelles multiples de la relation entre territoire et société (du local au global) en s'interrogeant sur les ambiguïtés des politiques et des pratiques du développement et sur les notions de justice sociale et de justice spatiale. À l'heure où nos sociétés globalisées sont de plus en plus confrontées à la montée des communautarismes et à ce que certains ont pu appeler un « choc des civilisations », les sciences sociales doivent, plus que jamais, questionner les concepts d'espace et de territoire appliqués à la notion controversée de développement. On s'intéressera en particulier aux problèmes posés par la gestion des ressources, aux dynamiques urbaines dans les pays des Suds et aux déplacements volontaires ou forcés (réfugiés).

Les pratiques sociales du développement, dans une perspective socio-anthropologique, avec une attention particulière portée aux acteurs du développement

Les clivages socioéconomiques, qui sont à la fois la cause et la conséquence des tensions permanentes entre pays « du Nord » et pays « du Sud », ne peuvent pas être considérés de manière purement économétrique, c'est-à-dire abstraite et formelle. Les disparités et les inégalités ne sont pas réductibles à des tableaux statistiques que l'on pourrait représenter et spatialiser par le biais de systèmes d'information géographique (SIG) : elles s'inscrivent dans des territoires (à différentes échelles) et doivent être étudiées par le chercheur sur le terrain. En ce sens, les interactions suscitées par les politiques d'aide au développement, particulièrement au niveau local, font l'objet d'analyses empiriques, qu'il s'agisse des mécanismes de l'aide humanitaire ou de la financiarisation par le bas (micro-finance).

L'écodéveloppement

Interrogeant l'harmonisation des objectifs sociaux qui constituent la finalité du développement avec une gestion prudente du capital de la nature et une efficacité économique (mesurée à l'aune macrosociale), cette réflexion induit la question des dynamiques sociopolitiques engendrées par la relation entre les dynamiques de développement et leur insertion dans des cadres environnementaux contraignants ainsi que celle de l'émergence d'acteurs spécifiques, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux.

Plusieurs approches de la relation économie-société-territoire coexistent et dialoguent dans la formation

Celle de l'anthropologie économique, celle de la socioéconomie et celle de l'économie territoriale, dans le cadre de la théorie de la régulation.

Nos capacités d'encadrement sont plus importantes pour ce qui est de l'Asie méridionale et orientale, l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne. L'encadrement de travaux portant sur d'autres aires culturelles n'est cependant pas exclu.

Équipe pédagogique TED

Laëtitia ATLANI-DUAULT - laetitia.atlani-duault@ird.fr

DR-IRD

Anthropologie de l'aide humanitaire

Isabelle BACKOUCHE - isabelle.backouche@ehess.fr

DE-EHESS, Centre de recherches historiques (CRH)

Histoire - Histoire urbaine (XVIII^e - XX^e s.) - Paris - Les territoires d'une capitale (XIX^e - XX^e s.)

Rémy BAZENGUISSA-GANGA - remy.bazenguissa-ganga@ehess.fr

DE-EHESS, Institut des mondes africains (IMAF), Campus Condorcet, Bâtiment recherche Sud

Anthropologie sociale - Ethnographie et ethnologie (Afrique, Amérique du Sud)

Jean-Marc BESSE - jean-marc.besse@univ-paris1.fr

DE-EHESS/DR-CNRS, GÉOCIT, Campus Condorcet, bâtiment recherche Sud

Histoire de la géographie - Paysage - Espace - Europe moderne, XVI^e-XVII^e siècle

Véronique BONTEMPS - veronique.bontemps@cnrs.fr

CR-CNRS, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS)

Frontières - Inégalités - Santé - Palestiniens - Anthropologie urbaine

Kamel BOUKIR - kamel.boukir@ehess.fr

MC-EHESS, Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS)

Sociologie - Sociologie des "cités" : déviance, immigration, islam

Véronique BOYER - veronique.boyer@ehess.fr

DR-CNRS, Centre Brésil (MONDA-CB)

Anthropologie - Anthropologie des sociétés rurales au Brésil

Nathalie CLAYER - clayer@ehess.fr

DE-EHESS/DR CNRS, Centre d'études turques ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBaC)

Histoire - Histoire sociale et politique du rapport nation/confession dans l'Europe du Sud-Est
à la sortie des Empires

Claudia DAMASCENO - claudia.damasceno@wanadoo.fr

DE-EHESS, Centre Brésil (MONDA-CB)

Espaces et sociétés au Brésil : villes, foncier, territoires, paysages - Approches régionales
et comparatives, XVI^e - XXI^e s.

Rémy DELAGE - remy.delage@ehess.fr

CR-CNRS, Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS)

Mobilité - Circulation - Ville - Religion - Asie du Sud

Alain DELISSEN - delissen@ehess.fr

DE-EHESS, Centre de recherches sur la Corée (CCJ-CRC), 22 av. du Président Wilson 75116 Paris

Histoire - Études coréennes - Histoire urbaine

Nicolas ELLISON - nellison@ehess.fr

MC-EHESS, Centre de recherches sur les mondes américains (MONDA-CERMA)
Anthropologie de l'environnement et des pratiques économiques

Beatriz FERNANDEZ - beatriz.fernandez@ehess.fr

MC-EHESS, Centre de recherches sur les réseaux, l'industrie et l'aménagement (GÉOCIT-CRIA), Campus Condorcet,
Bâtiment recherche Sud
Urbanisme et architecture - Décroissance urbaine et métropolisation

Valérie GELÉZEAU - gelezeau@ehess.fr

DE-EHESS, Centre de recherches sur la Corée (CCJ-CRC)
Études coréennes - Géographie culturelle, urbaine et régionale - Géopolitique

Isabelle GUÉRIN - isabelle.guerin@ird.fr

DR-IRD
Socioéconomie du développement - Dette, finance, microfinance, économie solidaire

Klaus HAMBERGER - Klaus.Hamberger@ehess.fr

MC-EHESS, Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS)
Anthropologie sociale, ethnographie et ethnologie - Anthropologie de l'espace social

Bernard HUBERT - Hubert@avignon.inra.fr

DE-EHESS, DR émérite INRA, Commission pour la recherche agronomique internationale (CRAI),
42 rue Scheffer 75016 Paris
Écologie - Développement durable et recherche scientifique

Alice INGOLD - ingold@ehess.fr

MC-EHESS, Groupe de recherche sur l'histoire de l'environnement (CRH-GRHEN), 54 bd Raspail
Géographie. Histoire - Histoire sociale et politique de l'environnement. Politiques publiques de l'eau. Nature, propriété
et droits - Villes, territoires, Nation (Italie, XIX^e - XX^e s.)

Morgane LABBÉ - labbe@ehess.fr

MC-EHESS, Études sociales et politiques des populations, de la protection sociale et de la santé (CRH-ESOPP)
Histoire de la statistique et quantification dans les sciences sociales - Enquêtes sociales - Démographie et politiques de
population - Régimes de protection sociale - Espace impérial en Europe centrale et orientale, XIX^e-XXI^e siècle

Stefan LE COURANT - stefan.le-courant@ehess.fr

CR-CNRS, Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS)
Ethnographies des pratiques de justice

Harold LEVREL - harold.levrel@agroparistech.fr

Pr-AgroParisTech, Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED),
45 bis av. de la Belle Gabrielle 94736 Nogent-sur-Marne
Économie écologique - Durabilité et transition institutionnelle - Conservation de la biodiversité

Natalia MUCHNIK - natalia.muchnik@ehess.fr

DE-EHESS, Centre de recherches historiques (CRH), 54 bd Raspail
Histoire - Histoire et civilisations de l'Europe. Les diasporas à l'époque moderne, XVI^e - XVIII^e s.

Alain MUSSET - musset@ehess.fr

DE-EHESS, Épistémologie et histoire de la géographie (GÉOCIT-EHGO)
Géographie - Histoire - Géographie urbaine, géographie historique
Environnement et aménagement du territoire - Amérique latine

Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER - ozoufmv@ehess.fr

DE-EHESS, Épistémologie et histoire de la géographie (GÉOCIT-EHGO), Campus Condorcet,
Bâtiment recherche Sud
Géographie - Histoire - Histoire et géographie du territoire (XVIII^e - XX^e s.), France et Europe
- Histoire de la géographie - Aménagement du territoire

Sandrine ROBERT - sandrine.robert@ehess.fr

MC-HDR-EHESS, Géographie-cités (GÉOCIT), Campus Condorcet, Bâtiment recherche Sud
Archéologie - Géographie - Fabrique, transmission et résilience des formes du paysage : archéogéographie

Antonella ROMANO - antonella.romano@ehess.fr

DE-EHESS, Centre Alexandre Koyré. Histoire des sciences et des techniques (CAK)
Histoire et historiographie des savoirs - Sciences et Empires, XVI^e-XVIII^e siècle - Monarchies et empires ibériques -
Histoire globale

Camille SCHMOLL - camille.schmoll@ehess.fr

DE-EHESS, GÉOCIT, Campus Condorcet
Géographie - Géographie sociale, morale et politique des migrations en Méditerranée

Yann SCIOLDO-ZÜRCHER - yann.scioldozurcher@ehess.fr

CR-CNRS, Études juives (CRH-EJ) et Études sociales et politiques des populations, de la protection sociale et de la santé
(CRH-ESOPP)
Histoire des migrations, des politiques publiques et des institutions en charge des migrants - Palestine mandataire et
Israël, des débuts du XX^e siècle à nos jours

Aurélie VARREL - aurelie.varrel@ehess.fr

CR-CNRS, Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS)
Villes, politiques urbaines (Smart Cities) - NTIC - Immobilier - Migrations internationales, diasporas - Transnationalisme

Nicolas VERDIER - nicolas.verdier@parisgeo.cnrs.fr

DE-EHESS/DR-CNRS, Géographie-cités (GÉOCIT), Campus Condorcet, Bâtiment recherche Sud
Géographie - Histoire - Géographie historique et histoire des savoirs sur les territoires
(XVIII^e - mi-XX^e s.)

Claire ZALC - claire.zalc@ens.fr

DE-EHESS/DR CNRS, Centre de recherches historiques (CRH)
Histoire - Histoire des migrations

Admission

Prérequis

Le M1 est ouvert aux étudiant.e.s titulaires d'une licence française (= 180 crédits après le baccalauréat) ou d'un titre équivalent sanctionnant une scolarité de trois années d'études supérieures dans une discipline des sciences sociales (histoire, géographie, sociologie, anthropologie, archéologie), en architecture ou en urbanisme.

Le M2 est ouvert aux étudiant.e.s justifiant du premier niveau de master ou d'un titre sanctionnant une scolarité de quatre années d'études supérieures. Les titulaires du Diplôme de l'EHESS pourront demander à intégrer directement un M2.

La règle veut que tout étudiant accomplisse sa scolarité sous l'autorité d'un tuteur. Le candidat peut soit contacter directement le tuteur (voir liste ci-dessus de l'équipe enseignante) soit envoyer son CV, son projet de recherche et sa lettre de motivation à l'équipe d'orientation et de coordination pédagogique, qui le conseillera dans son choix.

tes-orientation@ehess.fr ou **ecd.orientation@ehess.fr**

Procédure d'admission en M1 et en M2

1^{re} campagne d'admission **en juin**

2^e campagne d'admission **en septembre**

Dès lors que le.la candidat.e obtient **l'accord d'un tuteur.trice, condition sine qua non à sa candidature**, celle-ci est à saisir sur l'application eCandidat de l'EHESS

<https://www.ehess.fr/fr/admissions-inscriptions>

Le Conseil pédagogique examine les dossiers des deux campagnes. Après validation de sa candidature, un dossier administratif est envoyé à l'étudiant.e, par le Service de la scolarité, à son adresse mail. Le passage en M2 d'un étudiant ayant validé son M1 à l'EHESS s'effectue selon une procédure allégée : l'étudiant.e reçoit une autorisation de réinscription par mail.

Les droits d'inscription, annuels, s'élèvent à **243 €**.

Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC)

En application de la loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants (ORE) du 8 mars 2018, l'inscription à l'Université requiert **l'acquiescement, au préalable**, de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) auprès du CROUS. La CVEC vise à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ainsi que des actions de prévention et d'éducation à la santé. De plus, le montant de la cotisation du régime de sécurité sociale applicable aux étudiants disparaît.

Modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Offre de formation

La formation est organisée dans le respect d'un cursus formant un ensemble cohérent d'**unités d'enseignement (UE)** et organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme, conformément à la maquette établie. Ces cursus sont constitués d'UE obligatoires, d'UE optionnelles, d'un mémoire et d'un stage.

Demande d'admission

Les étudiants primo-entrants à l'EHESS ou les étudiants déjà inscrits à l'EHESS souhaitant changer de formation doivent effectuer une demande d'admission. La démarche est individuelle et annuelle : elle s'inscrit dans un calendrier établi par l'établissement et par la Mention TED.

Le Conseil pédagogique de la formation étudie le dossier de candidature et valide l'admission.

Inscription administrative (IA)

L'inscription administrative est annuelle, obligatoire et personnelle. Après réception de son dossier d'inscription administrative au Service de la scolarité, après vérification et contrôle des pièces jointes et après règlement des droits universitaires annuels – ou, en cas de versement en plusieurs fois de ces droits, après le premier versement effectué au moment de l'inscription – l'étudiant se voit délivrer une carte d'étudiant pour l'année universitaire.

Inscription pédagogique (IP) aux enseignements

Avec l'aide de son tuteur, l'étudiant doit s'inscrire pédagogiquement auprès de la formation dans laquelle il est inscrit administrativement, aux différentes unités d'enseignement qu'il suivra durant l'année universitaire, conformément à la maquette des enseignements de la formation décrits dans la brochure annuelle de celle-ci. L'inscription pédagogique peut se faire annuellement, au début du premier semestre, ou semestriellement, au début de chacun des deux semestres de l'année universitaire.

Chaque étudiant reçoit un imprimé « **Parcours pédagogique** » récapitulant l'ensemble des séminaires qu'il a choisis sous la responsabilité de son tuteur, **qu'il devra retourner en décembre au Secrétariat.**

Organisation des enseignements

Le Master est organisé en **4 semestres de 30 crédits (ECTS) chacun**, répartis sur 2 années (M1 et M2). L'année universitaire comporte 2 semestres d'enseignement. Le premier semestre prend fin le 28 février, le second, à la fin du mois de juin.

Chaque semestre, les enseignements ou le travail personnel sont structurés par les UE. Chaque UE est valorisée par un nombre de **crédits européens (ECTS)**, qui sont définitivement acquis par l'étudiant lorsqu'il a réussi ses évaluations.

1 semestre équivaut à 30 ECTS, **1 année, à 60 ECTS**

En règle générale, la participation à 1 séminaire permet de valider

- 6 ECTS = 24 h pour un séminaire de 2 h hebdomadaires, semestriel ou bimensuel annuel
- 12 ECTS = 48 h pour un séminaire de 2 h hebdomadaires annuel

(1 séminaire de 2 h, mensuel, 12 h = 3 ECTS, n'est pas validé mais peut être suivi en auditeur libre)

Une **période de césure** peut être accordée par l'EHESS. Si elle donne droit à l'attribution de crédits ECTS, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans le cursus mais viennent en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation. Les modalités d'attribution de la césure font l'objet d'un règlement dédié.

Évaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés, et sur l'assiduité active aux séminaires.

Concernant l'assiduité, la Mention TED tolère 2 absences justifiées sur 12 séances d'enseignement. Toute absence liée au déplacement sur le terrain doit être signalée au tuteur et aux enseignants des enseignements manqués.

Les modalités du contrôle, qui doivent ménager une part importante à l'écrit (en dehors du mémoire), permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme. L'évaluation et le contrôle des connaissances et des compétences doivent respecter le principe de l'égalité de traitement.

L'évaluation du niveau de l'étudiant, donnant lieu à une note/20, repose sur des travaux écrits et oraux (fiche de lecture, exposé dans le cadre d'un séminaire, commentaire critique, CR de stage ou enquête). **Il appartient à l'étudiant de prendre lui-même contact avec le responsable de chacun des enseignements qu'il suit afin de convenir du travail à réaliser pour la validation. Il est impératif de respecter le délai fixé par l'enseignant : la validation en dépend. Les modalités de validation sont précisées sur la page de chaque enseignement.**

Notes

En cas d'échec à une épreuve de contrôle ou d'absence à une épreuve, un dispositif de rattrapage peut être proposé selon des modalités définies par l'enseignant et approuvées par le Conseil pédagogique.

L'attribution des crédits implique l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10.

Égalité de traitement

Les candidats dans la même situation doivent être soumis aux mêmes règles. Le principe d'égalité entre les candidats admis à se présenter à un même examen doit être appliqué scrupuleusement.

Capitalisation des notes ou résultats

Les UE sont capitalisables mais la compensation entre les UE n'est pas admise. La capitalisation permet de garder, pour une durée illimitée, une note égale ou supérieure à la moyenne (10/20) obtenue à une UE.

Les UE capitalisées ne sont valables que pour la formation d'inscription. L'étudiant qui change de Parcours doit soumettre une demande de validation au Conseil pédagogique du nouveau Parcours afin de faire reconnaître ses acquis. La validation ne s'accompagne d'aucune note (la note acquise dans un autre cursus ou dans un autre établissement n'est pas conservée).

Redoublement

Au cours du cycle de Master, l'étudiant peut demander l'autorisation de redoubler une fois au Conseil pédagogique de la formation. Une demande de dérogation pour un second redoublement peut être adressée au Secrétariat de la formation pour l'un des motifs suivants : maladie, activité salariée, congé formation, congé maternité, enfants à charge. Elle doit être accompagnée de l'avis du tuteur et des pièces justificatives. La décision est prise par le Conseil pédagogique de la formation.

Prévention du plagiat

Tout travail de rédaction universitaire (dossier, mémoire ou autre) doit faire état des sources sur lesquelles il s'est appuyé (y compris pour les textes accessibles en format électronique), qui doivent être indiquées entre guillemets. Le non-respect de cette obligation, notamment par la pratique du « copier-coller » sur Internet, constitue une fraude. Tout plagiat constaté peut, sans préjudice d'éventuelles conséquences pédagogiques, entraîner la saisine par le président de la section disciplinaire. Une sanction prononcée par cette instance

signifie automatiquement la nullité de l'épreuve (R811-14 du Code de l'éducation).
Le plagiat est aussi un délit passible de sanctions pénales.

Dans la Mention TED, un plagiat commis dans un exercice de validation est sanctionné par une note de 0/20. Un plagiat commis dans un mémoire est sanctionné par l'exclusion de la Mention.

Passage au niveau supérieur

L'évaluation de fin de 1^{re} année (Master 1) prend en compte **l'assiduité, les travaux** réalisés dans le cadre des séminaires ainsi qu'un **mémoire de 40 pages** (équivalent à **9 crédits**), rédigé sous la direction du tuteur. La qualité de ce mémoire conditionne le passage en 2^e année. L'ensemble de ces travaux et l'avis du tuteur sont pris en compte par le Conseil pédagogique de la formation, qui décide de l'attribution des crédits correspondant aux activités accomplies. L'accès au M2 est conditionné à la validation de toutes les UE de M1 auxquelles l'étudiant est inscrit, y compris le stage et la langue vivante, et incluant le mémoire.

Toute inscription en 2^e année (Master 2) – nouveaux étudiants en M2 et étudiants ayant déjà fait le M1 à l'EHESS – est soumise à l'évaluation du Conseil pédagogique, sur la recommandation d'un directeur de mémoire et sur la base d'un projet de recherche que ce dernier a préalablement validé. Cette règle vaut pour tous les candidats, y compris pour ceux qui ont été inscrits en 1^{re} année de Master à l'EHESS. Toutefois, les étudiants effectuant de manière consécutive leurs M1 et M2 à l'EHESS pourront être dispensés de la remise d'un projet de recherche par leur tuteur si celui-ci le juge inutile au vu de leur parcours en M1.

L'évaluation de fin de 2^e année (Master 2) repose, en premier lieu, sur un **mémoire de recherche** substantiel (**80 pages** environ), qui fait l'objet d'une soutenance en présence d'un **jury constitué du directeur de mémoire et d'un rapporteur**. Ce jury de soutenance doit compter au moins un membre du Conseil pédagogique de la formation ou un membre de l'équipe des enseignants-chercheurs de l'EHESS (directeur de mémoire inclus). L'évaluation porte également sur **l'assiduité** et sur **les travaux** réalisés dans le cadre des séminaires suivis. Un relevé de note est établi : la moyenne est calculée à partir du **mémoire (coefficient 4)** et des **séminaires (coefficient 1 chacun)**. Au vu de ces éléments, un jury constitué d'enseignants de la Mention et de personnalités qualifiées se réunit pour décider de l'attribution du Master et de la mention obtenue. Seul le jury prononce l'acquisition des UE (sur avis de l'équipe pédagogique). Les notes qui seraient communiquées à l'étudiant avant la tenue du jury ne sont que des notes provisoires.

Le jury décide également du classement des étudiants postulant au Contrat doctoral.

Le jury

- décide de l'admission à tel ou tel semestre, au vu des résultats et de l'acquisition des 30 ECTS correspondants;
- évalue la moyenne et, après délibération, sous réserve de respecter le principe d'égalité de traitement entre les étudiants, est compétent pour harmoniser les notes proposées et pour attribuer des points de jury ;
- délibère, au vu des résultats, sur la validation du Master : la note décernée pour le Master est la note moyenne obtenue en M2 ;
- délibère, en fin de M1, sur les résultats du semestre 1 et du semestre 2 en vue du passage en M2.

Délibération

Le jury délibère souverainement. La séance n'est pas publique.

Communication des résultats

À l'issue des délibérations, le jury établit un procès-verbal de décision signé par chacun des membres du jury. Le procès-verbal de délibération concerne tous les candidats soumis à l'examen du jury et ne peut, en aucun cas, être limité aux seuls candidats ayant obtenu leur examen ou diplôme. Le jury procède donc à l'établissement de la liste de tous les candidats admis ou ajournés à l'examen. La publication des résultats s'accompagne de la notification des voies de recours (cf. infra).

Cette communication prend, en général, la forme de l’affichage, au Secrétariat pédagogique de la formation, d’une copie du procès-verbal de délibération ne comportant aucune donnée personnelle.

Après proclamation des résultats, l’étudiant a un droit de consultation de sa copie d’examen au Secrétariat, le cas échéant en présence d’enseignant(s) chargés de lui apporter les commentaires nécessaires.

Les relevés de notes sont édités au Secrétariat, sur présentation de la carte de l’étudiant, ou peuvent être envoyés à son adresse personnelle. En fonction des résultats, le diplôme délivré comportera l’une des mentions suivantes :

- **mention « Assez Bien »** : résultat égal ou supérieur à 12 et inférieur à 14 ;
- **mention « Bien »** : résultat égal ou supérieur à 14 et inférieur à 16 ;
- **mention « Très Bien »** : résultat égal ou supérieur à 16.

Dans des cas exceptionnels, le jury peut être amené à réexaminer ses décisions et à produire un procès-verbal rectificatif. À ces cas de figure près, le procès-verbal initial, dès sa publication, est considéré comme définitif. Sauf erreur dans le décompte des points ou dans le report des notes, les notes ne peuvent être modifiées après la publication du procès-verbal. En cas d’anomalie ayant trait aux résultats d’examens (épreuves écrites, orales, contrôle continu, contrôle terminal), l’étudiant s’adressera, en premier lieu, au Secrétariat de la formation.

Voies de recours

Le recours est exercé dans un délai de deux mois après l’affichage des résultats. Les voies de recours sont les suivantes : recours administratif auprès du Président de l’EHESS ou recours contentieux auprès du Tribunal administratif.

Délivrance des diplômes

Les diplômes sont délivrés par le Service de la scolarité à partir des procès-verbaux transmis par les présidents de jurys. Les étudiants seront informés par les secrétariats pédagogiques de la date de retrait de leur diplôme au Service de la scolarité.

Bourse et assiduité

Le maintien de la bourse est soumis à des conditions de progression, d’assiduité aux cours et de présence aux examens. L’étudiant bénéficiaire d’une bourse doit être inscrit et assidu aux enseignements. Le manquement à l’obligation de présence aux cours et aux examens pourra entraîner la suspension, par le Crous, des versements prévus, voire le remboursement des sommes indûment perçues.

Dispositions spécifiques

Étudiants en programme d’échange (entrants)

<https://www.ehess.fr/fr/%C3%A9tudier-lehess-%C3%A9tudiants-internationaux>

Pour les étudiants effectuant un semestre ou une année d’étude à l’EHESS dans le cadre d’un partenariat international (Erasmus+/SEMP ou accord bilatéral), le programme d’étude est systématiquement encadré par un contrat pédagogique (*learning agreement* dans le programme Erasmus+), signé par l’étudiant, l’établissement d’origine et l’EHESS (tuteur ou responsable de Mention).

Les étudiants internationaux inscrits dans le cadre des programmes d’échange (Erasmus+ ou accords bilatéraux) sont soumis aux mêmes conditions de contrôle des connaissances que les étudiants inscrits à un diplôme de l’EHESS. Les modalités d’examen sont annoncées en début de semestre par chaque enseignant responsable du séminaire. Un relevé de notes est édité en fin de mobilité et remis à l’étudiant.

Étudiants de l'EHESS effectuant une mobilité dans le cadre d'un programme d'échange (sortants)

<https://www.ehess.fr/fr/partir-%C3%A9tudier-l%C3%A9tranger>

Le tuteur ou le directeur de thèse accompagne ses étudiants et ses doctorants dans leur projet de mobilité sortante pour ce qui est de l'évaluation de la pertinence de la mobilité par rapport à l'avancée du projet de recherche, la destination, le choix des cours dans l'établissement d'accueil et la durée du séjour. Concernant les étudiants de l'EHESS effectuant un semestre ou une année d'étude à l'étranger dans le cadre d'un partenariat international (Erasmus+/SEMP ou accord bilatéral), le programme d'étude est systématiquement encadré par un contrat pédagogique (*learning agreement* dans le programme Erasmus+), signé par l'étudiant, l'EHESS (tuteur ou responsable de Mention pour les masterants, directeur de thèse pour les doctorants) et l'établissement d'accueil. À réception du relevé de notes édité par l'Université d'accueil, les responsables pédagogiques effectuent la conversion des notes. Les crédits obtenus à l'étranger font l'objet d'une reconnaissance systématique, et un relevé de notes est émis par l'EHESS.

Étudiants en double diplôme

Les étudiants inscrits en double diplôme sont soumis à des règles spécifiques. Il leur appartient de s'adresser aux responsables des programmes pour en connaître le détail.

Modalités pédagogiques spéciales

Un étudiant peut bénéficier d'un aménagement d'études dans les cas suivants :

- Étudiant salarié qui justifie d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures/semaine
- Femme enceinte
- Étudiant chargé de famille
- Étudiant engagé dans plusieurs cursus
- Étudiant en situation de handicap ou gravement malade
- Étudiant entrepreneur, artiste ou sportif de haut niveau
- Étudiant exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association ; étudiant accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle ; étudiant réalisant une mission dans le cadre du service civique ou d'un volontariat militaire, étudiant élu dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

Les étudiants en situation de handicap doivent s'adresser, dès avant leur inscription, au Service de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap puis au Service de la médecine préventive (SIUMPPS). Le Service de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap coordonnera l'évaluation des besoins et proposera une décision d'aménagement arrêtée par le Président. Les demandes doivent se faire dans un délai raisonnable.

<https://www.ehess.fr/fr/service-laccompagnement-%C3%A9tudiants-en-situation-handicap>

Les mesures d'aménagement proposées aux étudiants (à l'exception des étudiants en situation de handicap) peuvent se traduire par :

- un étalement de scolarité
- une dispense d'assiduité aux séminaires (avec évaluation par contrôle terminal)
- un nombre maximal d'autorisations d'absence aux séminaires défini selon les particularités des enseignements dispensés
- la possibilité d'opter pour un contrôle de connaissance en régime terminal

Les modalités d'application de ce dispositif sont décrites dans le formulaire de demande d'aménagement d'études, disponible dans chaque Secrétariat.

<https://www.ehess.fr/fr/master-territoires-espaces-soci%C3%A9t%C3%A9s>

<https://www.ehess.fr/fr/master-%C3%A9tude-comparative-d%C3%A9veloppement>

La durée de cet aménagement est prévue pour l'année universitaire et s'annule dès l'abandon ou la rupture de contrat. Un contrat pédagogique est mis en place entre l'étudiant, le tuteur, le responsable de la formation. Le président de l'EHESS est le dernier signataire du contrat.

Obligations de scolarité

Le tuteur

Pour formuler sa demande d'admission en M1 comme en M2, l'étudiant doit avoir l'accord d'un tuteur (M1) ou directeur de mémoire (M2). Le rôle de celui-ci est d'aider l'étudiant à définir son projet de recherche et à le mettre en œuvre jusqu'à la rédaction du mémoire. Le tuteur l'aide aussi à choisir les séminaires qui correspondent à ses besoins : semestre après semestre, le programme de séminaires de l'étudiant doit recueillir l'aval du tuteur.

L'accord avec un tuteur vaut pour une année. Au terme de l'année de M1, l'étudiant peut passer un nouvel accord avec un autre tuteur pour l'année de M2, sous réserve d'approbation par le Conseil pédagogique.

Afin de clarifier les responsabilités du tuteur vis-à-vis de l'étudiant et de l'étudiant vis-à-vis du tuteur, une « **Charte du Tutorat** », signée par l'enseignant et l'étudiant, doit être renvoyée au Secrétariat de la formation en même temps que le formulaire « Parcours pédagogique ».

<https://www.ehess.fr/fr/master-territoires-espaces-soci%C3%A9t%C3%A9s>
<https://www.ehess.fr/fr/master-%C3%A9tude-comparative-d%C3%A9veloppement>

Les mémoires de recherche

En M1, déjà, en M2, surtout, le mémoire de recherche est au centre du travail de l'étudiant. Le mémoire de M1 est plus court (40 pages = 9 ECTS), celui de M2, plus étoffé (80 pages = 24 ECTS).

Dans les deux cas, l'étudiant présente les questions auxquelles il s'efforce de répondre et les résultats auxquels il est parvenu. Le mémoire de M1 peut se clore sur l'exposé du projet de M2, mais l'étudiant peut aussi, entre son M1 et son M2, choisir de réorienter son sujet. L'année de M2 ayant pour principal objectif de définir le sujet de la thèse de doctorat et d'en tester la méthode et la faisabilité, il est souhaitable que le mémoire de M2 comprenne un projet de thèse. Néanmoins, une réorientation du sujet est toujours possible au terme du Master. L'enseignement dispensé à l'EHESS se définissant comme une formation à la recherche par la recherche, la présence de l'étudiant aux séminaires sera aménagée, autant que nécessaire, en fonction de son travail d'archives ou de terrain.

Un exemplaire papier des mémoires de M1 et M2 devra être déposé au Secrétariat de la formation. La version électronique devra être envoyée à l'adresse mail de la Coordination pédagogique, et ce à des fins d'archivage.

Calendrier habituel

13 octobre 2021 : réunion de rentrée obligatoire pour les étudiants de la Mention TED

2 novembre 2021 : début des cours du 1^{er} semestre

21 février 2021 : début des cours du 2^e semestre

Courant juin : fin des cours du 2^e semestre

Enseignements de tronc commun TED

1/ Séminaire de lecture : Territoires et Développement (obligatoire)

Territoire et ville dans les sciences sociales (S1 ou S3)

Caroline VARLET-MAUREL et les enseignants de TES

Séminaire hebdomadaire 1^{er} semestre, lundi 11 h - 13 h

L'objectif est d'étudier des travaux fondamentaux portant sur l'espace (textes classiques ou plus contemporains, textes faisant figure de sources) dans différentes disciplines (anthropologie, histoire, géographie, sociologie, architecture et urbanisme). Les textes retenus couvrent plusieurs langues et époques (fin XIX^e -XX^e s., pour l'essentiel) et seront analysés, sur deux séances, dans une perspective d'histoire des sciences (contexte de production, contenu, réception).

Ce séminaire hebdomadaire réunit l'ensemble du groupe étudiant et une grande partie de l'équipe enseignante. Les textes sont fournis à l'avance, les étudiants sont tenus de les lire et de participer à leur commentaire. La validation passe par une note de lecture, en M1, et par un commentaire oral de texte, en M2.

2/ Séminaire de tronc commun (obligatoire)

<https://enseignements.ehess.fr/2021-2022/formations/101>

Appréhension de l'environnement et modes de connaissance de la nature. 1 : Paysage et dialectique patrimoniale du fait bioculturel. 2 : Savoirs locaux, conservation de la biodiversité et biotechnologies
Conserver, mobiliser, restaurer la nature. Institutions, droits et savoirs
Fabriques de territorialité : temps, parcours, ancrages
Foncier, villes et territoires au Brésil : histoire et historiographie. Approches régionales et perspectives transnationales
Genre, migrations, territoires
Géographie et sciences sociales
Géohistoire XVIII^e-XXI^e siècle
Habiter les villes d'Asie
L'espace, analyseur du monde social
La recherche scientifique et le développement durable : opportunisme ou refondation ?
Les métaphores de la Terre. Paysage et géographie
Métropoles et capitales : trajectoires locales dans un monde global
Mobilité, espace et circulations : réflexions interdisciplinaires
Mobilités, circulations et urbanités dans les villes mondialisées
Résilience, effondrement et transition des systèmes socio-écologiques : l'apport de la longue durée
Territoire et action publique territoriale

3/ **Stage de professionnalisation** (obligatoire en M1)

Les étudiant.e.s de M1 (et ceux de M2 n'ayant pas déjà effectué de stage en M1) devront rechercher une offre de stage liée à leur travail de recherche, que ce soit dans une collectivité territoriale, dans un bureau d'étude, dans un organisme public ou privé, dans une ONG, dans un laboratoire de recherche. Ce stage pourra aussi prendre la forme d'un terrain, en France ou à l'étranger.

Avant que l'étudiant.e n'effectue son stage, une convention devra être signée entre l'École, le tuteur ou la tutrice, et l'institution d'accueil. La durée du stage ne pourra être inférieure à 1 mois – avec une répartition modulable – et ne devra pas excéder 6 mois. L'évaluation se fera, par la remise au tuteur, d'un rapport de 10 pages (30 000 signes), qui devra présenter un retour réflexif sur les enseignements tirés de cette expérience. Les étudiants ayant déjà eu, avant leur Master, une expérience professionnelle pourront valider les 6 ECTS sans faire de stage mais en rédigeant un travail sur cette expérience et sur la place qu'elle prend dans leur trajectoire de recherche.

Il est de la responsabilité de l'étudiant.e de trouver son stage, de contacter le SAIP (ci-dessous) pour l'élaboration de la convention après avoir obtenu l'accord de son tuteur ou de sa tutrice.

Un Service d'aide à l'insertion professionnelle (SAIP) a été créé en septembre 2019, au sein de la DEVE, pour accompagner les étudiant.e.s dans l'offre de stages et dans la signature des conventions.

Bureau A 808, 54 bd Raspail, saip@ehess.fr
01 49 54 24 34 ou 70

4/ **Langue** (3 ECTS pour 24 h d'enseignement semestriel)

L'obtention d'une UE de langue vivante est obligatoire pour la validation du M1.

L'EHESS propose une formation spécifique d'anglais des sciences humaines et sociales. Les participants travailleront sur des documents provenant de leur propre recherche (communications, articles, abstracts) ainsi que sur des sources variées (extraits d'ouvrages ou d'articles, séminaires ou colloques en anglais).

L'EHESS offre également des cours de français langue étrangère (FLE), qui s'adressent aux étudiants non francophones souhaitant bénéficier d'un accompagnement dans la pratique académique de la langue. Le travail s'appuie, autant que possible, sur les productions personnelles des étudiants, en lien avec les activités dans lesquelles ils sont engagés (séminaires, colloques...) L'inscription en FLE doit être indiquée, par le tuteur, sur le « Parcours pédagogique » de l'étudiant.

En M2, les cours de langue ne sont pas obligatoires mais peuvent être suivis de manière facultative.

Voir bdl.hypotheses.org

Enseignements du Parcours TES

Master 1

1/ **Séminaires de tronc commun : séminaire de lecture et séminaire de recherche** (obligatoires)

2/ **Séminaire de méthode** (obligatoire)

Construire une recherche en TES

Nicolas VERDIER, Sandrine ROBERT et Beatriz FERNANDEZ

Séminaire hebdomadaire 1^{er} et 2^e semestres, divisé en 2 groupes : jeudi 11 h - 13 h et vendredi 13 h - 15 h

Obligatoire en S1, S2, S3 (S4*), ce séminaire offre une formation méthodologique au plus près des besoins et des problèmes rencontrés par chacun dans sa recherche.

Il donnera lieu à, au minimum, une présentation, par chaque étudiant, de son sujet de recherche. Chaque intervention sera discutée en séance par l'ensemble des participants au séminaire. Par ailleurs, outre ces séances de présentation, ce séminaire proposera d'autres séances portant sur des thèmes communs à plusieurs étudiant.e.s, tels que la comparaison, le terrain, l'entretien d'enquête... Ces thèmes, proposés en début d'année en fonction des besoins des étudiant.e.s, seront traités par des petits groupes encadrés par les enseignant.e.s.

* Aide à la rédaction du mémoire

3/ **Séminaire de spécialisation**

Il est recommandé à l'étudiant de suivre le séminaire de recherche de son tuteur ou de sa tutrice.

4/ **Séminaire d'ouverture ou de méthode libre**

Les séminaires d'ouverture sont obligatoirement choisis en dehors de la discipline de référence de l'étudiant.e ou en dehors de l'aire culturelle sur laquelle porte sa recherche. Ils peuvent être choisis dans la liste des séminaires du Parcours, mais aussi en dehors de celle-ci.

Les séminaires de méthode libres sont les suivants
<https://enseignements.ehess.fr/2021-2022/formations/101>

• Initiation/introduction :

Lieux de patrimoine : campagnes et nouvelles ruralités

• Méthodologie :

Atelier de cartographie sensible : percevoir, enquêter, représenter

Intelligences de la Corée

L'histoire et l'historien.ne face au quantitatif

Logements et politiques du logement

Traitement et analyse de l'information spatialisée

• Enquêtes collectives :

Enquête collective sur la métropole parisienne : interroger l'ancrage local du Campus Condorcet

5/ Séminaire de recherche libre

Les enseignements sont consultables à l'adresse suivante
<https://enseignements.ehess.fr/2021-2022/formations/101>

• Séminaires DE/MC :

Appréhension de l'environnement et modes de connaissance de la nature. 1 : Paysage et dialectique patrimoniale du fait bioculturel. 2 : Savoirs locaux, conservation de la biodiversité et biotechnologies
Conserver, mobiliser, restaurer la nature. Institutions, droits et savoirs
Constructions et déconstructions du Brésil contemporain : approches historiographiques
Dans les marges. Histoires urbaines et statuts illégitimes
De la philanthropie à la protection sociale. Entre Empire et État-Nation, démocratie et dictature (Europe de l'Est et du Sud-Est, XIX^e-XX^e siècle)
Espaces sexués : morphologies du mystère (en hommage à Dimitri Karadimas)
Espaces, acteurs et dynamiques du travail en milieu colonial
Expériences de l'espace, espaces de l'expérience dans les sociétés (post)-ottomanes
Foncier, villes et territoires au Brésil : histoire et historiographie. Approches régionales et perspectives transnationales
Frontières
Genre, migrations, territoires
Géographie et sciences sociales
Géohistoire XVIII^e-XXI^e siècle
Habiter les villes d'Asie
Histoire de la Corée moderne : transitions historiographiques
Histoire et anthropologie comparées de la Corne de l'Afrique : le fait impérial éthiopien, ses variations et ses oppositions, XVI^e-XXI^e siècle
L'Afrique centrale dans le temps long : dynamiques internes, empires, colonialisme
L'espace, analyseur du monde social
La philosophie de l'océan : représentations de l'océan/*Philosophy of the ocean: representations of the ocean*
La recherche scientifique et le développement durable : opportunisme ou refondation ?
Les métaphores de la Terre. Paysage et géographie
Métropoles et capitales : trajectoires locales dans un monde global
Migrations et persécutions dans le monde du premier XX^e siècle
Migrations : recherches en cours
Mobilités, circulations et urbanités dans les villes mondialisées
Résilience, effondrement et transition des systèmes socio-écologiques : l'apport de la longue durée
Savoirs et productions du monde au XVI^e siècle. Lieux, acteurs, échelles
Séminaire d'itinéraires et de débats en études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques
Territoire et action publique territoriale

• Séminaires DR/CR :

Fabriques de territorialité : temps, parcours, ancrages
Gouverner l'incertitude : pratiques quotidiennes et modes de gouvernement
L'Asie centrale dans tous ses États : questions et méthodes
La Chine contemporaine et ses diasporas : l'apport des sciences sociales
Mobilité, espace et circulations : réflexions interdisciplinaires
Palestine et Palestinien.nes : nouvelles approches et paradigmes
Sociologie des classes populaires dans le Japon contemporain

6/ Langue vivante

L'obtention d'une UE de langue vivante est obligatoire en M1.

7/ Stage

Le stage doit être effectué en M1.

8/ Mini-mémoire

Au cours de son année de M1, l'étudiant.e rédige un court mémoire de recherche (40 pages), sous la direction de son tuteur.

Journées thématiques

Des journées d'étude thématiques sont organisées dans le cadre des centres ou groupes de recherche associés au Parcours TES. Les étudiants peuvent s'y confronter à des travaux en cours et les discuter. Il est recommandé de fréquenter ces journées, qui ne permettent toutefois pas de valider de crédits.

Master 2

L'accent étant mis, en M2, sur la recherche personnelle qui aboutit au mémoire, les obligations d'assiduité sont plus légères qu'en M1, notamment au second semestre (S4). En accord avec son tuteur et en fonction des besoins de sa recherche, l'étudiant.e peut répartir, de façon souple entre les semestres, son travail d'archive ou de terrain et les séminaires qu'il ou elle suit.

1/ Séminaires de tronc commun (obligatoires)

2/ Séminaire de méthode (obligatoire en S3)

Construire une recherche en TES

Nicolas VERDIER, Sandrine ROBERT et Beatriz FERNANDEZ

Séminaire hebdomadaire 1^{er} et 2^e semestres, divisé en 2 groupes : jeudi 11 h - 13 h et vendredi 13 h - 15 h

3/ Séminaire de spécialisation

De préférence, celui du tuteur ou de la tutrice.

4/ Séminaire d'ouverture ou Stage

Si l'étudiant n'a pu effectuer son stage en M1, il doit valider l'équivalent d'un stage en M2.

5/ Séminaire de recherche libre

6/ Mémoire

Au cours de son année de M2, l'étudiant.e rédige un mémoire de recherche substantiel (80 à 100 pages), sous la direction de son tuteur. Il est souhaitable que ce mémoire ouvre sur un projet de thèse de doctorat.

Enseignements du Parcours ECD

Cette année, pas d'inscription de nouveaux étudiants en M1.
Seuls les redoublants pourront valider leurs séminaires manquants.

Master 2

1/ **Séminaire de lecture** (obligatoire si non validé en M1) **ou séminaire de recherche** (au choix)

2/ **Séminaire de tronc commun (obligatoire) :**

<https://enseignements.ehess.fr/2021-2022/formations/101>

Appréhension de l'environnement et modes de connaissance de la nature. 1 : Paysage et dialectique patrimoniale du fait bioculturel. 2 : Savoirs locaux, conservation de la biodiversité et biotechnologies
Conserver, mobiliser, restaurer la nature. Institutions, droits et savoirs
Fabriques de territorialité : temps, parcours, ancrages
Foncier, villes et territoires au Brésil : histoire et historiographie. Approches régionales et perspectives transnationales
Genre, migrations, territoires
Géographie et sciences sociales
Géohistoire XVIII^e-XXI^e siècle
Habiter les villes d'Asie
L'espace, analyseur du monde social
La recherche scientifique et le développement durable : opportunisme ou refondation ?
Les métaphores de la Terre. Paysage et géographie
Métropoles et capitales : trajectoires locales dans un monde global
Mobilité, espace et circulations : réflexions interdisciplinaires
Mobilités, circulations et urbanités dans les villes mondialisées
Résilience, effondrement et transition des systèmes socio-écologiques : l'apport de la longue durée
Territoire et action publique territoriale

3/ Séminaire de méthode (obligatoire si non validé en M1)

Construire la critique du développement : objets, idées, terrains

Sylvie CAPITANT, Anne LE NAËLOU et Alain MUSSET

Séminaire hebdomadaire 1^{er} semestre, mardi 14 h 30 - 16 h 30

Ou *Construire une recherche en ECD* (avec un DCE : doctorant chargé d'enseignement)

3/ Séminaire de spécialisation

Il est recommandé à l'étudiant de suivre le séminaire de recherche de son tuteur ou de sa tutrice.

4/ Séminaire d'ouverture ou Stage

Les séminaires d'ouverture sont obligatoirement choisis en dehors de la discipline de référence de l'étudiant.e ou en dehors de l'aire culturelle sur laquelle porte sa recherche. Ils peuvent être choisis dans la liste des séminaires du Parcours, mais aussi en dehors de celle-ci.

Les étudiant.e.s du Parcours ECD peuvent choisir un séminaire parmi l'offre du M2R de l'IEDES, qui leur est ouverte.

IEDES, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent-sur-Marne
<http://www.univ-paris1.fr/ufr/iedes/le-campus/acces-au-site/>

Si l'étudiant n'a pu effectuer son stage en M1, il doit valider l'équivalent d'un stage en M2.

5/ Séminaire de recherche libre

Les enseignements sont consultables à l'adresse suivante
<https://enseignements.ehess.fr/2021-2022/formations/100>

• Séminaires DE/MC :

Anthropologie critique de l'aide humanitaire

Appréhension de l'environnement et modes de connaissance de la nature. 1 : Paysage et dialectique patrimoniale du fait bioculturel. 2 : Savoirs locaux, conservation de la biodiversité et biotechnologies

Approche narrative des élections : construction à partir des cas africains

Conserver, mobiliser, restaurer la nature. Institutions, droits et savoirs

Géographie et sciences sociales

Habiter les villes d'Asie

L'Afrique centrale dans le temps long : dynamiques internes, empires, colonialisme

Pour une archéologie juridique de l'accumulation primitive

Résilience, effondrement et transition des systèmes socio-écologiques : l'apport de la longue durée

Territoire et action publique territoriale

Théories anthropologiques de la mondialisation

- Séminaires DR/CR :

Business social et économie solidaire : pour une socioéconomie globale

Économie de la transition écologique

Économie politique des capitalismes sud-est asiatiques. Une approche comparative en économie institutionnelle

Mobilité, espace et circulations : réflexions interdisciplinaires

6/ Mémoire

Au cours de son année de M2, l'étudiant.e rédige un mémoire de recherche substantiel (80 à 100 pages), sous la direction de son tuteur. Il est souhaitable que ce mémoire ouvre sur un projet de thèse de doctorat.

Mention « Territoires et développement »

Parcours de formation – Master 1

Parcours Territoires, Espaces, Sociétés TES

2021-2022

Responsable : Sandrine Robert

Nom et prénom de l'étudiant(e) :

Nom du tuteur/de la tutrice :

e.mail :

Tél. :

Nature du séminaire	Intitulé du séminaire	Responsable du séminaire	Volume horaire et fréquence	ECTS ⁽¹⁾
Séminaire de lecture TC (obligatoire)	<i>Territoire et ville dans les sciences sociales</i>	C. Varlet-Maurel	24 h-hebdo 1 ^{er} semestre	6
Séminaire de recherche TC (obligatoire)	<i>Au choix dans la liste des séminaires de recherche de tronc commun</i> 1-		24 h	6
Séminaire de méthode (obligatoire)	<i>Construire une recherche en TES</i> 1- 1 ^{er} semestre 1- 2 ^e semestre		2 x 24 h	6 6
Séminaire de spécialisation (celui du tuteur ou de la tutrice)	1-		24 h	6
Séminaire d'ouverture ou de méthode libre	1-		24 h	6
Séminaire de recherche libre			24 h	6
Langue vivante/FLE (obligatoire)				3
Stage (obligatoire)				6
Mini-mémoire M1/S2				9
		Total crédits annuels		60 ECTS

(1) 1 séminaire de 2 h hebdomadaires sur 1 semestre = 24 h = 6 ECTS (si annuel = 48 h = 12 ECTS)

Signature de l'étudiant(e) :

Signature du tuteur/de la tutrice :

Formulaire à remplir avec votre tuteur. Ces informations constituent votre dossier de scolarité.

Vous devez en conserver un exemplaire et en déposer un autre à Mme Alzial, Secrétariat de la Mention TED, avant le 15/12

Mention « Territoires et développement »

Parcours de formation – Master 2

Parcours Territoires, Espaces, Sociétés TES

Responsable : Sandrine Robert

2021-2022

Nom et prénom de l'étudiant(e) :

Nom du tuteur/de la tutrice :

e.mail :

Tél. :

Nature du séminaire	Intitulé du séminaire	Responsable du séminaire	Volume horaire et fréquence	ECTS ⁽¹⁾
Séminaire de lecture TC (obligatoire) ou Séminaire de recherche (si validé en M1)	<i>Territoire et ville dans les sciences sociales</i> 1-	C. Varlet Maurel	24 h - hebdo 1 ^{er} semestre	6
Séminaire de recherche TC (obligatoire)	<i>Au choix dans la liste des séminaires de recherche de tronc commun</i> 1-		24 h	6
Séminaire de méthode (obligatoire)	<i>TES Construire une recherche</i>		24 h - hebdo 1 ^{er} semestre	6
Séminaire de spécialisation (celui du tuteur ou de la tutrice)	1-		24 h	6
Séminaire d'ouverture ou Stage (si non validé en M1)	1- Stage-		24 h	6
Séminaire de recherche libre			24 h	6
Mémoire M2/S4				24
		Total crédits annuels		60 ECTS

(1) 1 séminaire de 2 h hebdomadaires sur 1 semestre = 24 h = 6 ECTS (si annuel = 48 h = 12 ECTS)

Signature de l'étudiant(e) :

Signature du tuteur/de la tutrice :

**Formulaire à remplir avec votre directeur de mémoire. Ces informations constituent votre dossier de scolarité.
Vous devez en conserver un exemplaire et en déposer un autre à Mme Alzial, Secrétariat de la Mention TED, avant le 15/12**

Mention « Territoires et développement »

Parcours de formation – Master 2

Parcours Étude comparative du développement ECD

2021-2022

Responsable : Alain Musset

Nom et prénom de l'étudiant(e) :

Nom du tuteur/de la tutrice :

e.mail :

Tél. :

Nature du séminaire	Intitulé du séminaire	Responsable du séminaire	Volume horaire et fréquence	ECTS ⁽¹⁾
Séminaire de lecture TC (obligatoire) ou séminaire de recherche (au choix)	<i>Territoire et ville dans les sciences sociales</i> 1-	C. Varlet Maurel	24 h - hebdo 1 ^{er} semestre	6
Séminaire de recherche TC (obligatoire)	<i>Au choix dans liste des séminaires de recherche de tronc commun</i> 1-		24 h	6
Séminaire de méthode (obligatoire)	<i>Construire la critique du développement</i> ou <i>Construire une recherche en ECD (DCE)</i>		24 h - hebdo 1 ^{er} semestre	6
Séminaire de spécialisation (celui du tuteur ou de la tutrice)	1-		24 h	6
Séminaire d'ouverture ou Stage	1- Stage		24 h	6
Séminaire de recherche libre	1-		24	6
Mémoire M2/S4				24
		Total crédits annuels		60 ECTS

(1) 1 séminaire de 2 h hebdomadaires sur 1 semestre = 24 h = 6 ECTS (si annuel = 48 h = 12 ECTS)

Signature de l'étudiant(e) :

Signature du tuteur/de la tutrice :

**Formulaire à remplir avec votre directeur de mémoire. Ces informations constituent votre dossier de scolarité.
Vous devez en conserver un exemplaire et en déposer un autre à Mme Alzial, Secrétariat de la Mention TED, avant le 15/12**

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES
Master en sciences sociales

Cet imprimé constituera le dossier de scolarité de l'étudiant.e et permettra de totaliser les ECTS. Il doit être rempli et signé par l'enseignant.e et remis au Secrétariat de la Mention.

Année 2021-2022

Objet * :

Validation des UE
 Évaluation du mini-mémoire (M1)
 Validation Journée d'étude
 Langue
 Stage

Secrétariat du Master « Territoires et Développement »

Pascale Alzial
 54 bd Raspail
 75006 Paris
 Bureau 804

Nom et qualité** de l'enseignant.e : Nom de l'étudiant.e :	Intitulé (séminaire, mini-mémoire, JE)			
	Master *	Semestre *	Volume horaire	Crédits
	1	1		
	2	2		

Travail effectué					
Type *	Exposé	Note de lecture	Résumé	Projet de mémoire	Autre
Titre					

* entourez votre choix

** si l'enseignant.e est extérieur.e à l'École, indiquez l'établissement

Évaluation de l'enseignant.e	
Note/20	Appréciations (joindre un rapport d'une page pour l'évaluation du mini-mémoire de M1 uniquement) :

Fait à Le

Signature de l'enseignant.e

II/ Le doctorat « Territoires, Migrations, Développement » (TMD)

Responsable pédagogique

Claudia Damasceno, DE-EHESS
Centre de recherches sur le Brésil contemporain (CRBC)
claudia.damasceno@ehess.fr

Conseil pédagogique

Titulaires

Marianne Blidon, MC-Paris1-Panthéon Sorbonne
Anne-Sophie Bruno, MC-Paris1-Panthéon Sorbonne
Claudia Damasceno, DE-EHESS
Nicolas Ellison, MC-EHESS
Beatriz Fernandez, MC-EHESS
Valérie Gelézeau, DE-EHESS
Isabelle Guérin, DR-IRD
Lorraine Kennedy, DR-CNRS
Sébastien Lechevalier, DE-EHESS
Natalia Muchnik, DE-EHESS
Marie-Vic Ozouf-Marignier, DE-EHESS
Thierry Pairault, DR-émérite CNRS
Sandrine Robert, MC-EHESS
Aurélie Varrel, CR-CNRS-EHESS
Nicolas Verdier, DR-CNRS/DE-EHESS

Suppléants

Alice Ingold, MC-EHESS
Samuel Rufat, MCF, Université de Cergy-Pontoise

Secrétariat

Pascale Alzial 01 49 54 25 20
EHESS, 54 bd Raspail, bureau 804
ecd-tds.secretariat@ehess.fr

Orientation

Pour « Territoires » : Beatriz Fernandez, Marie-Vic Ozouf-Marignier, Sandrine Robert et Nicolas Verdier
tes-orientation@ehess.fr

Pour « Migrations » : Claire de Castellane
claire.De-Castellane@univ-paris1.fr

Campagne d'admission du 16 avril au 18 octobre 2022

Les étudiants doivent déposer leur candidature en Doctorat et en Année préparatoire au doctorat TMD sur la plateforme **eCandidat**

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'EHESS
<https://www.ehess.fr/fr/admissions-inscriptions>

Objectifs de la formation

La formation doctorale « Territoires, Migrations, Développement » est ouverte aux étudiants titulaires d'un master Recherche ou d'un diplôme étranger équivalent. C'est une formation pluridisciplinaire dont la vocation est de travailler sur les relations entretenues par les sociétés avec leurs territoires, à différentes échelles (du local au global) et dans la longue durée (depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours). C'est pourquoi l'équipe réunit aussi bien des géographes que des historiens, des archéologues, des sociologues, des anthropologues et des économistes, qui travaillent sur la perception, la représentation, l'organisation et l'aménagement des espaces urbains et ruraux, littoraux ou continentaux, frontaliers, etc.

Dans une perspective comparatiste, les études réalisées au sein de la formation concernent toutes les aires culturelles et s'intéressent aux croisements et aux points de rencontre entre différentes civilisations. Cette ouverture permet de combiner une approche culturelle, attentive aux savoirs, aux identités, au paysage et au patrimoine, et une orientation socioéconomique, tournée vers les logiques d'acteurs, le développement économique et les questions environnementales.

Trois Parcours de Master au sein de l'EHESS trouvent leur approfondissement dans cette formation doctorale :

- « **Territoires, Espaces, Sociétés** »
- « **Étude comparative du développement** »
- « **Migrations** »

La formation doctorale TMD permet de préparer des thèses dans les spécialités suivantes :

- Analyse et politiques économiques
- Anthropologie sociale et ethnologie - Sociologie
- Démographie et sciences sociales
- Économie de l'environnement
- Études politiques
- Économie des institutions
- Études urbaines
- Géographie
- Histoire et civilisations
- Paysage
- Socioéconomie du développement

Admission

Le candidat au doctorat, qui doit être titulaire d'un master ou d'un diplôme équivalent, français ou étranger, choisit un directeur de recherche parmi les enseignants habilités à diriger des thèses et sollicite son agrément en lui présentant un dossier. Ce dossier comprend un projet de recherche précis et argumenté d'une dizaine de pages, accompagné du formulaire d'inscription dûment rempli et des pièces justificatives demandées. Il est directement adressé au directeur de thèse pressenti.

Le dossier de candidature, sur avis favorable du directeur de thèse, est soumis au Conseil pédagogique de la formation doctorale et à la Commission des doctorats de l'EHESS.

Une **année préparatoire au doctorat (APD)** peut être recommandée par les différentes instances (directeur de thèse, Conseil pédagogique, Commission de la scolarité) pour les étudiants qui désireraient changer de spécialité et/ou auraient besoin d'une mise à niveau scientifique ou linguistique importante.

Obligations de scolarité

Le doctorant est invité, en fonction de son thème de recherche, à nouer des contacts avec les membres de l'une ou l'autre des unités de recherche sur lesquelles s'appuie la formation (voir ci-dessous la liste des laboratoires d'accueil). Il lui est vivement conseillé de suivre l'unité d'enseignement de recherche et de spécialisation de son directeur de recherche.

Dépôt et soutenance de thèse

L'autorisation de soutenir une thèse est donnée par le président de l'EHESS après avis favorable des deux rapporteurs choisis par le Président sur proposition du directeur de thèse. Ces derniers sont obligatoirement extérieurs à l'établissement et à l'École doctorale dont dépend le candidat. Ils disposent d'un mois pour transmettre leurs rapports écrits.

L'étudiant doit fournir un exemplaire de son mémoire de thèse à chacun des rapporteurs et un autre au Service de la scolarité.

Un résumé de la thèse en dix exemplaires ainsi que trois exemplaires brochés du mémoire doivent être remis au Service de la scolarité dès que l'autorisation de soutenance a été confirmée. Chaque membre du jury devra également disposer d'un exemplaire du mémoire.

Le jury est désigné par le président de l'EHESS sur proposition du directeur de thèse.

Les thèses soutenues à l'EHESS sont, pour l'essentiel, consultables à la bibliothèque de la Fondation de la Maison des sciences de l'homme (54 bd Raspail) et à la bibliothèque de l'Université Paris-III.

Cotutelle de thèse

L'objectif est de favoriser la mobilité des doctorants français et étrangers afin d'instaurer et de développer des coopérations scientifiques entre équipes de recherche françaises et étrangères. La convention est conclue, pour chaque doctorant, entre l'établissement d'enseignement supérieur français et l'établissement d'enseignement supérieur du pays partenaire. Pour plus d'informations, contacter le Service de la scolarité.

Enseignants habilités à diriger des thèses

Anath Ariel de Vidas, CERMA-MASCIPO (anathariel@yahoo.com), Isabelle Backouche, CRH (backouche@ehess.fr), Gilles Bataillon, CESPRA (gilles.bataillon@ehess.fr), Jean-Marc Besse, UMR Géographie-cités (jean-marc.besse@ehess.fr), Rémy Bazenguissa-Ganga, IMAF (remy.bazenguissaganga@ehess.fr), Véronique Boyer, CERMA-MASCIPO (veronique.boyer@ehess.fr), Daniel Cefai, CEMS (danielcefai@hotmail.com), Anne Cheng (anne.cheng@college-de-france.fr), Ève Chiapello, CEMS (eve.chiapello@ehess.fr), Nathalie Clayer, CETOBAC (clayer@ehess.fr), Claudia Damasceno, CRBC (claudia.damasceno@ehess.fr), Alain Delissen, CRC (delissen@ehess.fr), Christophe Duhamelle, CRH

(christophe.duhamelle@ehess.fr), Valérie Gelézeau, CRC (gelezeau@ehess.fr), Emmanuelle Kadya Tall, IMAF (kadya.tall@ehess.fr), Marie Ladier-Fouladi, IIAC-CNRS/EHESS (marie.ladier@ehess.fr), Sébastien Lechevalier, CRJ (sebastien.lechevalier@ehess.fr), Loraine Kennedy, CEIAS (kennedy@ehess.fr), Alain Musset, UMR Géographie-cités (musset@ehess.fr), Marie-Vic Ozouf-Marignier, UMR Géographie-cités (ozoufmv@ehess.fr), Serge Paugam, C.M. Halbwachs (paugam@ehess.fr), Sandrine Robert, UMR Géographie-cités (sandrine.robert@ehess.fr), Camille Schmoll, UMR Géographie-cités (camille.schmoll@ehess.fr), Nicolas Verdier, CNRS/EHESS (nicolas.verdier@parisgeo.cnrs.fr), Jean-Paul Zúñiga, CRH (zuniga@ehess.fr)

Équipes d'accueil de l'EHESS

- Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- Centre Alexandre Koyré, 28 rue Damesme (Paris 13^e)
- Centre Asie du Sud-Est (CASE), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine (CECMC), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- Centre d'études des modes d'industrialisation (CEMI), 105 bd Raspail (Paris 6^e)
- Centre d'études des mondes russe, caucasien et centre-européen (CERCEC), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- Centre d'études des mouvements sociaux (CEMS), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA), 105 bd Raspail (Paris 6^e)
- Centre d'études turques ottomanes, balkaniques et centre-asiatiques (CETOBAC), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- Centre Maurice Halbwachs (CMH), 48 bd Jourdan (Paris 14^e)
- Centre de recherches sur le Brésil contemporain (CRBC), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- Centre de recherches sur la Corée (CRC), 22 av. du Président Wilson (Paris 16^e)
- Centre de recherches historiques (CRH), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- Centre de recherches sur le Japon (CRJ), 105 bd Raspail (Paris 6^e)
- Centre de recherches sur les mondes américains (CERMA), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- Groupe d'archéologie médiévale (GAM), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- UMR Géographie-cités, Campus Condorcet, Bâtiment recherche Sud, 5 cours des Humanités, 93322 Aubervilliers cedex
- Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC), 105 bd Raspail (Paris 6^e)
- Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- Institut des mondes africains (IMAF), 96 bd Raspail (Paris 6^e)
- Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales (LAIOS), 54 bd Raspail (Paris 6^e)
- Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS), 52 rue du Cardinal Lemoine (Paris 5^e)

Le contrat doctoral de la formation doctorale TMD

Destiné aux étudiants ayant obtenu un Master 2 en vue de la préparation du doctorat, le contrat doctoral est un contrat à durée déterminée de trois ans.

Conditions d'éligibilité

- Première inscription en thèse en 2021-2022
- Obtention d'un master (ou diplôme équivalent) avec la mention TB
- Candidature unique dans une seule formation doctorale de l'EHESS (ne jamais avoir candidaté à l'EHESS)
- Ne pas être inscrit en doctorat dans un autre établissement français/étranger d'enseignement supérieur (hors cotutelle)

Procédures et calendrier

Dépôt du dossier en UN SEUL fichier pdf nommé : NOM Prénom TSD 2020 (ex. DUPONT Jean TSD 2020) à l'adresse du secrétariat (ecd-tsd.secretariat@ehess.fr) **début septembre 2022 (calendrier fixé ultérieurement)**

TOUT DOSSIER INCOMPLET ET/OU PARVENU HORS DÉLAI SERA CONSIDÉRÉ COMME INÉLIGIBLE

- 1 - formulaire de candidature de l'École doctorale au contrat doctoral 2022-2023
- 2 - lettre de motivation
- 3 - CV
- 4 - projet de thèse de 30 000 signes, bibliographie incluse, centré sur les enjeux méthodologiques et problématiques de la thèse
- 5 - lettre de soutien du directeur/de la directrice de thèse
- 6 - relevé de notes de M1 et de M2
- 7 - copie du diplôme de M2 ou équivalent
- 8 - le mémoire de M2 accompagné des deux rapports de soutenance
- 9 - copie de la pièce d'identité

Les dossiers complets seront communiqués aux membres du Conseil pédagogique TMD, qui examineront les candidatures.

Début septembre, une convocation sera adressée aux candidats en vue d'une **audition** obligatoire de **15 mn** par le Conseil pédagogique TMD. Cette audition se tiendra **en présentiel ou en visioconférence** selon les conditions sanitaires du moment. Il s'agit d'un **entretien** avec le candidat **et non d'un exposé** de son projet.

Aides diverses aux doctorants

D'autres aides sont attribuées, selon des appels d'offres publiés à partir du mois de mars, pour inciter les étudiants à la mobilité internationale ou soutenir des programmes thématiques.

Les bourses Aires culturelles

Des aides à la mobilité internationale sont proposées pour le financement de séjours de recherche de courte durée à l'étranger (3 à 12 semaines). L'appel d'offres est lancé courant mars. Le dossier de candidature devra obligatoirement être accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV, d'un projet de thèse, d'un plan de travail adapté au séjour et d'une lettre de soutien du directeur de thèse. Ce dossier sera envoyé au secrétariat de la formation doctorale (bureau 804). Existente également les bourses du **Conseil régional d'Île-de-France** (appel d'offres sur le portail étudiant).

Les colloques internationaux, l'organisation de Journées d'étude, l'aide à la traduction

L'École doctorale de l'EHESS propose, après examen de dossier, une aide financière pour la participation à des colloques internationaux, l'organisation de Journées d'étude ou pour des traductions. Une seule session est à prévoir (avril-mai). Les étudiants sont informés en cours d'année par le secrétariat.

Des aides financières pour des recherches « sur le terrain » peuvent être demandées au **laboratoire d'accueil** dont dépend le doctorant – limitées, en fonction du budget du laboratoire – ainsi qu'à la **Commission de la scolarité**.

D'une façon générale, nous invitons les étudiants à consulter, tout au long de l'année, le site de l'Environnement numérique de travail (ENT)

<https://ent.aria.ehess.fr/uPortal/f/welcome/normal/render.uP>